

VOTRE PORTE D'ENTRÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

LA MINISTRE MICHELLE COURCHESNE SOULIGNE LE DEPOT DU PROJET DE LOI INSTITUANT LE FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS

QUÉBEC, le 17 juin /CNW Telbec/ - La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille, madame Michelle Courchesne, est heureuse de souligner le dépôt du projet de loi instituant le Fonds pour le développement des jeunes enfants. A cette occasion, monsieur André Chagnon, président du conseil et chef de la direction de la Fondation Lucie et André Chagnon, était présent à l'Assemblée nationale.

S'inscrivant dans la foulée du discours sur le budget prononcé en mars dernier, ce dépôt est un pas de plus vers la mise en place du fonds, l'une des mesures importantes annoncées en faveur des enfants. En effet, le Fonds prévoit consacrer 400 millions de dollars sur dix ans à des initiatives locales qui contribueront au développement des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté.

«Offrir des chances de réussite égales à tous les enfants du Québec est un objectif que nous poursuivons sans relâche. Je suis très fière que cet idéal soit partagé par la Fondation Lucie et André Chagnon. Le dépôt de ce projet de loi est un pas important en vue d'offrir à ces enfants un avenir meilleur», a déclaré la ministre.

Le gouvernement du Québec s'engage à consacrer à ce fonds 15 millions de dollars par année provenant d'une partie de l'impôt sur le tabac, pour un total 150 millions de dollars. Pour sa part, la Fondation Chagnon y versera au total 250 millions de dollars, soit 25 millions annuellement. A l'instar du Fonds sur la promotion des saines habitudes de vie, une société de gestion serait constituée afin de recevoir, d'administrer et d'attribuer les contributions des partenaires de ce fonds.

Dans ce nouveau partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon, la stratégie d'intervention privilégiée reposerait sur la mobilisation des communautés locales. Les organismes concernés, notamment les organismes communautaires Famille, les services de garde, les écoles, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les municipalités, seraient invités à se regrouper afin de définir les actions à mener dans leur milieu.

L'adoption de ce projet de loi permettrait aux projets privilégiés de participer au développement physique, psychologique, cognitif, langagier, social et affectif des jeunes enfants. Elle permettrait également de procurer aux parents les outils les plus susceptibles d'y contribuer en plus de soutenir l'innovation et le transfert des connaissances.

«Pour faciliter la réussite scolaire et le mieux-être des enfants et de leur famille, c'est l'ensemble de la société qui doit être engagé. Il faut agir dès les premières années de vie des tout-petits afin de leur donner toutes les chances de réussir. Aujourd'hui, notre gouvernement pose un nouveau geste pour continuer d'offrir le meilleur à nos enfants», a affirmé madame Courchesne.

Rappelons que dans le budget 2008-2009, l'enveloppe budgétaire dévolue aux familles a été augmentée de façon substantielle et s'élève désormais à 5,1 milliards de dollars par année, soit une hausse de 42 % depuis 2003.